

**PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS PRISES PAR
LE CONSEIL MUNICIPAL**

RÉUNION DU 10 DÉCEMBRE 2025

Séance 2025-VI

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 décembre à 19 heures, les membres du conseil municipal régulièrement convoqués le 20 novembre 2025, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe LASUYE, maire de la commune de PELLEPORT.

Date de convocation et d'affichage : 20 novembre 2025

Présents :

Christian BARGE SANSELME, Jean-Luc BONNET, Philippe LASUYE, Emmanuel SOULET, Émeline DAVY, Bertrand UFFERTE, Xavier CAZALENS,

Absent(s) excusé (s) : Jean-Luc DELRIEU qui donne procuration à Jean-Luc BONNET, Émeline DAVY qui donne procuration à **Emmanuel SOULET**, **Claudie ESCAICH** qui donne procuration à Murielle CADORET, **Guillaume BASTIÉ** qui donne procuration à Christian BARGE-SANSELME, **Christophe SORET** qui donne procuration à Philippe LASUYE, **Murielle CADORET** souffrante.

Absent(s) : **Sophie CLUZET-PAYET, Romain VANHECKE, Magali HADET,**

Secrétaire : Christian BARGE SANSELME

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu et des délibérations du précédent conseil en date du 17 septembre ; (Philippe LASUYE)
- 2025-VI-1 : Délibération pour autoriser une décision modificative (DM n°12) en matière d'investissement ; (Philippe LASUYE) ;
- 2025-VI-2 : Délibération pour entériner un nouveau tarif de cantine pour donner suite à la révision de prix semestrielle applicable au 1er janvier 2026 par la Sté ANSAMBLE ; (Philippe LASUYE) ;
- 2025-VI-3 : Délibération pour valider le tableau de classement des voies communales ; (Christian BARGE-SANSELME) ;
- 2025-VI-4 : Délibération pour valider une demande de prolongation de suspension de bail, pour le préfabriqué destiné à la Kinésiologie ; (Philippe LASUYE) ;
- 2025-VI-5 : Délibération pour valider la participation financière pour les volets santé et prévoyance dans le cadre de la procédure de labellisation, soit 7 € par agent pour le volet prévoyance et 15€ pour le volet santé ; (Philippe LASUYE) ;
- 2025-VI-6 : Délibération pour valider la création d'un poste à 22.52h hebdomadaire en remplacement d'un poste à 25.72 h hebdomadaire, qui sera supprimé ; (Christian BARGE-SANSELME)
- 2025-VI-7 : Délibération pour décider d'exercer ou non un droit de préférence sur une vente de parcelles de bois cadastré C547, C745 ET C747, aux lieux dits LAYSON et LOURTALET ; (Philippe LASUYE)
- 2025-VI-8 : Etude des projets PARC CAUDERRAQUE. Présentation du projet de Jean-Luc BONNET et de l'ONF ; (Philippe LASUYE et Jean-Luc BONNET) ;

Le quorum n'est pas atteint.

Lorsque le quorum n'est pas atteint, l'article L2121-17 du CGCT précise que le conseil municipal est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum.

En conséquence, je vous prie de prendre vos dispositions pour assister à cette nouvelle réunion du conseil municipal le **samedi 13 décembre à 16 heures**, dans la salle du conseil.

La séance est levée à 19h 20.

<u>Le maire</u>	<u>Le secrétaire</u>
------------------------	-----------------------------